

DU MERCREDI 02 SEPTEMBRE 2015

Elus : 15 VETZEL Jean-Paul – EMMENDOERFFER Jocelyne – HENON-HILAIRE Fabrice – FREY Nicolas - PERRIN Marie-Thérèse – REYMOND Danièle - NEVEUX Guy - SPIRCKEL Patrick – ARNOUX Laurent - HENNEQUIN Marie-Ange - ZANNOL Anne – ROMANO Valérie - LESAGE Justin – D'AMATO Albert – ROTH Magali

En fonction : 15
Présents : 13
Absents
excusés : 2 Jocelyne EMMENDOERFFER qui a donné pouvoir à Jean-Paul VETZEL Albert d'AMATO qui a donné pouvoir à Magali ROTH

Convocation envoyée le 26 août 2015

Secrétaire de séance : Magali ROTH

ORDRE DU JOUR

- 1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2015**
- 2) CHOIX DES ARCHITECTES POUR L'ETUDE DE FAISABILITE CONCERNANT LA REHABILITATION ET L'AMENAGEMENT DE BATIMENTS COMMUNAUX**
- 3) REAMENAGEMENT DU PERISCOLAIRE**
- 4) AVIS SUR REFECTION SALLES DE BAINS APPARTEMENTS COMMUNAUX**
- 5) CONVENTION POUR REPARTITION DES CHARGES D'ENTRETIEN, DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE SOCIO-CULTUREL INTERCOMMUNAL A ENNERY**
- 6) DECISION DE NON VALEUR**
- 7) DIA**
- 8) DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DE LA REVISION DU POS POUR TRANSFORMATION EN PLU**
- 9) ILLUMINATIONS DE NOEL**
- 10) MOTION POUR SUITE A DONNER RELATIVE A AUDIT FINANCIER**
- 11) CREATION D'UNE BORNE AMOVIBLE SUR LA ROUTE DE BUY**
- 12) DECISION MODIFICATIVE DE CREDIT**
- 13) DIVERS**

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2015

Monsieur le maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 17 juin 2015.

Ce compte-rendu est approuvé, à l'unanimité, sans apporter de modification.

2) CHOIX DES ARCHITECTES POUR L'ETUDE DE FAISABILITE CONCERNANT LA REHABILITATION ET L'AMENAGEMENT DE BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur Fabrice Hénon-Hilaire, adjoint au maire, présente différents devis concernant l'étude de faisabilité des projets de réhabilitation et d'aménagement de bâtiments communaux.

Projet d'extension et de réhabilitation de la mairie et de la maison attenante :

- devis Coralie Gerbes, architecte d'Argancy
pour un montant de 2 240,00 Euros HT
- devis Agence Weisse & Jaeger architectes de Metz
pour un montant de 2 400,00 Euros HT

Projet de réhabilitation de la maison des associations et maison attenante :

- devis Coralie Gerbes, architecte d'Argancy
pour un montant de 2 240,00 Euros HT
- devis Agence Weisse & Jaeger architectes de Metz
pour un montant de 2 400,00 Euros HT

Intervention de Madame Danièle Reymond, conseillère municipale, qui souhaite connaître la différence entre le 1^{er} devis produit par Madame Coralie Gerbes, d'un montant de 17 000,00 Euros, présenté lors du précédent conseil et les présents devis.

Réponse lui est donnée en expliquant que la partie « suivi des travaux » n'est pas incluse dans ces devis.

Après débat, le conseil municipal, par 14 voix pour et 1 voix contre, décide de retenir les deux cabinets pour les deux études.

3) REAMENAGEMENT DU PERISCOLAIRE

Lors du conseil municipal du 17 juin 2015, Monsieur Laurent Arnoux, conseiller municipal, avait proposé un réaménagement plus fonctionnel au périscolaire.

Il présente, ce jour, aux conseillers municipaux une estimation des travaux pour les modifications intérieures ainsi que la création d'une rampe PMR.

Cette étude a été réalisée par Coralie Gerbes, architecte à Argancy pour un montant HT de 70 710,00 Euros.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, retient ce projet suivi par ce cabinet d'architecte aux conditions d'intervention suivantes, à titre d'honoraires, au taux de 6 % calculé sur la valeur totale des travaux HT.

4) AVIS SUR REFECTION SALLE DE BAINS APPARTEMENTS COMMUNAUX

Monsieur le maire soumet au conseil municipal une demande de deux locataires souhaitant la rénovation de leur salle de bains et le remplacement de leur baignoire par une douche.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à ces demandes et charge Monsieur le maire de rechercher des entreprises les mieux-disantes.

5) CONVENTION POUR REPARTITION DES CHARGES D'ENTRETIEN, DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE SOCIO-CULTUREL INTERCOMMUNAL A ENNERY

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la transmission par la communauté de communes « Rives de Moselle » de Maizières-les-Metz d'une convention pour la répartition des charges d'entretien, de fonctionnement du centre socio-culturel intercommunal d'Ennery.

Ces charges financières inhérentes au centre socio-culturel intercommunal de la Rive Droite seront réparties entre les communes d'Argancy, Ay-sur-Moselle, Chailly-lès-Ennery, Ennery, Flévy et Trémery.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte cette convention et charge Monsieur le maire de la signer.

6) DECISION DE NON VALEUR

Par courrier, en date du 16 juillet 2015, Monsieur Marc Villibord, Responsable de la Trésorerie de Vigy, a adressé à Monsieur le maire un état de créances anciennes lui demandant l'admission en non valeur.

Ces créances concernent la Sarl Au Comptoir Lorrain pour un montant de 2 792,28 €uros (voir détail ci-dessous)

Numéro	Budget	Emission	Solde TTC
2010	318	03/11/2010	516,00 €
2010	298	30/09/2010	516,00 €
2011	324	25/10/2011	501,00 €
2011	275	22/09/2011	501,00 €
2011	368	23/11/2011	501,00 €
2010	385	26/11/2010	257,28 €
TOTAL			2 792,28 €

Monsieur le maire, pour enregistrer cette situation sur le budget communal, informe le conseil municipal qu'il doit prendre une décision modificative de crédit.

Budget de fonctionnement

Dépenses : article 6542 + 2 792,28 €uros
Recettes : article 7817 + 2 792,28 €uros

Le conseil municipal, à l'unanimité, enregistre, accepte cette non valeur et prend acte de cette décision modificative de crédit.

7) DIA

Monsieur Nicolas Frey, adjoint au maire, présente au conseil municipal les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- a) terrain
sis à Rugby commune d'Argancy
section 4 parcelle 413
superficie 651 m²

Le conseil municipal, à l'unanimité, ne fait pas valoir son droit de préemption sur cette demande d'acquisition.

Monsieur Fabrice Hénon-Hilaire, adjoint au maire, étant concerné par cette déclaration d'intention d'aliéner suivante quitte la séance.

- b) terrain
sis à Olgy commune d'Argancy
section 3 parcelle 407
superficie 721 m²

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, ne fait pas valoir son droit de préemption sur cette demande d'acquisition.

Monsieur Fabrice Hénon-Hilaire réintègre la séance.

8) DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DE LA REVISION DU POS POUR TRANSFORMATION EN PLU

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 13 juin 2014 prescrivant la révision sur l'ensemble du territoire communal du Plan d'Occupation des Sols (POS) et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU) conformément aux dispositions de l'article L 123-13 du code de l'urbanisme,

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal, qu'à l'issue de la réunion de la commission d'ouverture des offres qui s'est réunie le 13 octobre 2014, le bureau d'études Les Ateliers du Territoire de Metz avait été retenu pour un montant de 18 485,00 Euros HT.

Monsieur le maire indique, également, que le conseil départemental, dans le cadre d'AMITER (Aide Mosellane à l'Investissement des Territoires) pourrait participer au financement en attribuant une subvention à la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à solliciter le conseil départemental pour le versement d'une subvention susceptible de soutenir la commune dans le cadre de la révision du POS pour transformation en PLU.

9) ILLUMINATIONS DE NOEL

A la suite d'une commission formée pour les illuminations de Noël, Madame Marie-Ange Hennequin, conseillère municipale, propose deux projets pour le changement en totalité des illuminations :

- Festilight illuminations de Villechétif
Pour un montant de 15 259,92 Euros HT
- Decolum de Tronville en Barrois
Pour un montant de 14 607,30 Euros HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir la société Festilight.

10) MOTION POUR SUITE A DONNER RELATIVE A AUDIT FINANCIER MJC ORA JEUNES

Le conseil municipal de la commune d'Argancy, réuni en séance ordinaire du 02 septembre 2015,

Après avoir entendu Monsieur Fabrice Hénon-Hilaire, adjoint au maire, en son rapport,

Après avoir entendu Monsieur le maire en ses explications et l'ensemble des conseillers municipaux qui ont souhaité intervenir,

Après avoir pris connaissance des résultats de l'audit financier des comptes de l'association MJC Ora Jeunes,

Après avoir pris connaissance des courriers de la commune à l'association, en date des 02 avril 2015 et 27 juillet 2015 et les réponses de l'association MJC Ora Jeunes des 17 juin 2015, des 06 et 17 août 2015,

Par 14 voix pour et 1 abstention,

Demande officiellement à l'association MJC Ora Jeunes, pris en la personne de son président d'engager, à l'encontre de Monsieur Tayeb Regaz, toute procédure pénale et constitution de partie civile utile en raison du détournement des fonds de l'association, révélé par l'audit.

Le conseil municipal ne saurait accepter et pire cautionner l'absence d'initiatives au regard de la gravité des faits délictuels, établis par l'audit financier des comptes de l'association mais également par un courrier et une reconnaissance de dettes signés par Monsieur Tayeb Regaz.

Les subventions allouées par la commune à l'association ne peuvent faire l'objet de détournement, sous quelque forme que ce soit, et la commune ne peut accepter également le remboursement, jusqu'en 2018, des sommes détournées.

11) CREATION D'UNE BORNE AMOVIBLE SUR LA ROUTE DE BUY

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'à la suite d'une réunion d'information en commune d'Antilly, une solution pourrait être envisagée quant à l'usage de la route de Buy, actuellement fermée.

Il s'agirait d'installer une borne au niveau du Château de Buy (coût total estimé à 35 000,00 Euros) dont le fonctionnement serait activé par une télécommande. Ce dispositif permettrait aux habitants d'Antilly et d'Argancy, ayant acheté cette télécommande, de circuler sur cette voie communale.

Cette route appartenant aux deux communes, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le projet sur le principe mais souhaite approfondir l'étude.

12) DECISION MODIFICATIVE DE CREDIT

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la décision modificative de crédit n° 3 suivante :

SECTION INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Article	Libellé programme	Montant	Article	Libellé programme	Montant
2312/272	Aménagement champs aux oies	17 300,00 €			
2313/274	Aménagement maison rue de Bussière	- 17 300,00 €			
	Total des opérations	0		Total des opérations	

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de cette décision modificative de crédit n° 3.

13) DIVERS

Pour information :

Monsieur Fabrice Hénon-Hilaire, adjoint au maire, informe le conseil municipal que suite à la sécheresse de cet été, la commune a déclenché une procédure administrative de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Plusieurs habitants sont déjà venus en mairie signaler l'apparition de fissures.

Il précise, également, que pour permettre le déclenchement de la procédure générale de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, tout sinistré de la commune devra déclarer, avant le 31 octobre 2015, en mairie, les dommages liés à la sécheresse estivale.

Il précise enfin que toute la procédure fera l'objet d'une information complète dans le bulletin, le site internet ainsi que dans le journal.

Fin de la séance : 20 h 20